

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7431  
26 juillet 1966  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 25 JUILLET 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Me référant à la lettre adressée à Votre Excellence par le représentant permanent de la Grèce le 30 mai 1966 (S/7329) au sujet d'une prétendue violation de l'espace aérien grec par un avion de reconnaissance turc, j'ai l'honneur de vous informer que les enquêtes effectuées par les autorités turques compétentes ont montré qu'aucune violation de l'espace aérien grec par un appareil turc n'avait eu lieu à la date et à l'endroit mentionnés dans la lettre du représentant permanent de la Grèce.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,  
(Signé) Orhan ERALP